

Réunion de la Commission de Suivi des anciens sites miniers uranifères de Haute-Vienne

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
à BESSINES SUR GARTEMPE (87)
Lundi 8 avril 2019 – 15h00**

PROJET

Liste des participants

Collège Administrations de l'Etat

Pascale SILBERMANN	Préfecture de la Haute-Vienne (87) – Sous-préfète de Bellac et de Rochechouart
Isabelle HUBERT	DREAL Nouvelle-Aquitaine – division mines et après-mines uranium
Magali LESPILETTE	DREAL, chargée de mission après-mines uranium
Jean-François VALLADEAU	Autorité de Sûreté Nucléaire (Bordeaux)
Joël RICQ	Direction Départementale des Territoires

Collège Collectivités territoriales

Maurice BEFFARAL	Mairie de Bessines – suppléant du maire
Ginette IMBERT	Mairie de Mailhac-sur-Benaize – maire
Jacques PLEINEVERT	Mairie de Compreignac – maire
Jean-Michel BERTRAND	Mairie de Bersac-sur-Rivalier – maire
Jean-Jacques BLANVILLAIN	Mairie d'Ambazac – élu municipal
Claude GUILLEMIN	Mairie de Saint-Léger-Magnazeix – adjoint au maire
Gisèle JOUANNETAUD	Mairie de Saint-Léger-la-Montagne - maire

Collège Riverains et associations de protection de l'environnement

Paul GENET	Association pour la sauvegarde de la Gartempe
Michel GALLIOT	Limousin Nature Environnement

Collège exploitants ORANO

Nadine HIMEUR	Direction de l'Après-Mines France
Caroline BENESTEAU	Responsable territorial des anciens sites miniers du Limousin
Damien CHAILLOU	Responsable études et travaux
Régis MATHIEU	Directeur d'établissement de Bessines sur Gartempe

Collège salariés ORANO

Delphine DUPUIS	ORANO
------------------------	-------

Personnalités non membres de la commission

Gérard JOUBERT	Préfecture de la Haute-Vienne (87) - Directeur de la légalité
Paul PELLETIER	Préfecture de la Haute-Vienne (87) - Bureau des procédures environnementales
Jean-Jacques MARQUET	Sous-Préfecture de Bellac et de Rochechouart
Carolle LETOURMY	DREAL (assistante DE3S)
Pascale DELOMENIE	<i>DREAL (assistante DE3S)</i>
Philippe BELLION	<i>Autorité de Sûreté Nucléaire</i>

Personnalités excusées

Alain AUZEMERY ou Sylvie ACHARD	Conseil départemental
Brigitte LARDY ou Jean-Louis NOUHAUD	Conseil départemental

Ordre du jour

- Installation de la commission et nomination des membres du bureau
- Approbation du compte-rendu de la CSS du 8 novembre 2017
- Inspection des sites miniers en 2017 : Masgrimaud, Côte Moreau, la Traverse, Villard (DREAL)
- Bilan de la surveillance des sites 2017 et 2018 (ORANO)
- Arrêtés préfectoraux signés en 2018 (ICPE)
- Déclaration de procédures d'arrêt définitif des travaux miniers en cours (DREAL)
- Point sur les projets photovoltaïques sur d'anciens sites miniers (ORANO)
- Présentation des résultats de l'étude « parties prenantes » menée par Mines Paris Tech
- Questions diverses

Documents associés

Toutes les présentations relatives à chaque point de l'ordre du jour sont mises en ligne sur le site internet de la DREAL : <http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/commissions-de-suivi-des-anciens-sites-miniers-a1955.html>

15h10 – Début de la réunion

Madame SILBERMANN

Ouvre la séance et invite les membres à se présenter.

Installation de la commission et nomination des membres du bureau

Madame SILBERMANN

Lance un appel à volontaires pour devenir membre du bureau.

Madame HUBERT

Précise qu'un représentant par collège est nécessaire. Elle sera personnellement la représentante de la DREAL. Le bureau compte également un représentant pour l'entreprise Orano, un pour les associations de protection de l'environnement et un pour la Préfecture.

Madame BENESTEAU

Se propose pour représenter Orano.

Madame SILBERMANN

Se propose pour représenter la Préfecture.

Monsieur GENET

Accepte de représenter les associations au bureau.

Approbation du compte-rendu de la CSS du 8 novembre 2017

Madame SILBERMANN

S'enquiert d'éventuelles remarques.

Madame BENESTEAU

Signale des fautes d'orthographe dans les patronymes.

Le procès-verbal corrigé des coquilles est approuvé à l'unanimité. [NB hors séance : le compte-rendu validé a été mis en ligne sur le site internet de la DREAL]

Inspection des sites miniers en 2017 : Masgrimaud, Côte Moreau, la Traverse, Villard (DREAL)

Madame HUBERT

Présente les résultats des inspections de sites.

Monsieur GENET

Demande qui est propriétaire du site de Côte Moreau.

Madame HUBERT

Explique que le propriétaire est une personne privée. La DREAL adresse ses remarques à ORANO en tant qu'ancien exploitant. Toutefois, elle est consciente que le propriétaire des lieux est également responsable du maintien de la clôture et de la fermeture du portail.

Madame BENESTEAU

Ajoute que le propriétaire a remis une chaîne et un cadenas sur le portail depuis. Il a par ailleurs indiqué avoir préféré laisser la végétation se développer pour rendre le site moins accessible.

Monsieur GALLIOT

Émet plusieurs remarques. Premièrement, il souhaiterait que soient indiquées les valeurs mesurées en chocs par secondes plutôt que la DEAA, qui dépend des usages (donc de la fréquentation/temps de présence).

Deuxièmement, il souhaiterait connaître les valeurs des rejets, avant dilution dans le milieu récepteur.

Il souhaiterait également que les unités soient toujours les mêmes pour éviter toute confusion et permettre les comparaisons. En l'occurrence les micro-grammes par litre sont indiqués.

Enfin, il s'étonne qu'aucun dossier d'arrêt de travaux n'ait été posé pour la Traverse, fermé depuis 1998.

Madame SILBERMANN

Assure que les mesures sont également prises avant dilution.

Madame HUBERT

Ajoute que les chocs par seconde sont recensés et se situent autour de 215, de l'ordre de 2 fois le bruit de fond. Ces chiffres sont consultables dans les rapports qui sont mis en ligne.

Elle précise que dans la présentation, une seule valeur est effectivement indiquée en milligrammes par litres plutôt qu'en micro-grammes par litre (slide 11, concernant les rejets sur site de La Traverse). Elle précise qu'il faut donc lire inférieure à 100 µg/L (limite de détection de l'époque) et même inférieure à 5 µg/L (valeur issue d'un contrôle inopiné en 2017). Elle sera vigilante à l'avenir sur la cohérence des unités.

Monsieur GENET

Demande si un suivi de l'état de la Gartempe en amont et en aval est effectué pour mesurer l'impact de la décharge.

Madame HUBERT

Le confirme, le dossier de la décharge étant suivi par l'unité départementale de la DREAL. Aucun impact n'est constaté.

Monsieur GENET

Demande si le puits contient de l'eau.

Madame HUBERT

Répond que le puits a été bouché.

Madame BENESTEAU

Ajoute qu'aucun exutoire n'est connu sur ce site.

Bilan de la surveillance des sites 2017 et 2018 (ORANO)

Madame BENESTEAU

Présente les faits marquants (travaux...), ainsi que le bilan de la surveillance des sites exercée par Orano, par bassin versant. Elle commence par les travaux sur la station de traitement des eaux du site de Fanay-Augères (installation d'un système de traitement par lit de boues).

Monsieur GENET

Demande si les boues sont formées par les eaux apportées ou proviennent d'ailleurs.

Madame BENESTEAU

Explique que les boues se forment à cause des réactifs injectés dans la station. Les travaux de modification de la station (installation du lit de boues) ont été effectués en 2017 et le lit de boue s'est formé progressivement depuis. S'il n'a pas encore atteint le niveau de boue optimal, les premiers résultats sont intéressants.

Madame SILBERMANN

Demande si les bouesaturent parfois le bassin.

Madame BENESTEAU

Répond que ce phénomène n'a pas encore été observé. Toutefois, il faudra régulièrement maintenir le niveau de boue (en pompant les boues excédentaires à l'aide d'un hydrocureur) pour que le système continue de fonctionner correctement.

La gestion du lit de boue est encore théorique, à défaut d'avoir été confronté à des événements. Si ce système s'avère efficace, il pourra être appliqué à d'autres sites.

Le suivi resserré du site est maintenu pour 2019 afin de confirmer les résultats de 2018 et éventuellement équiper le deuxième bassin de traitement d'un lit de boue.

Monsieur GENET

Demande quand le lit de boue a été mis en place.

Madame BENESTEAU

Répond que le bassin a été créé fin 2017 et les premières analyses ont eu lieu 3 mois plus tard, en février 2018. Il était nécessaire qu'un lit de boue de quelques dizaines de centimètres se soit formé pour réaliser des études. Aujourd'hui, le lit s'élève à environ 1,5 mètre.

Monsieur GENET

Constate que les produits piégés par le lit de boues se déversent moins dans le milieu naturel.

Madame BENESTEAU

Confirme l'amélioration et affirme que ce système permet par là même également de consommer moins de réactifs.

Monsieur GALLIOT

S'enquiert des résultats d'analyse avant et après passage par le lit de boue.

Madame BENESTEAU

Explique que des prélèvements hebdomadaires sont réalisés sur les rejets de la station, après le dernier bassin de décantation. Ces derniers mois, les résultats obtenus ont été très bons puisque le taux d'uranium soluble en sortie de station est de l'ordre de 10 micro-grammes par litre. Toutefois, elle souligne que l'année 2018 a été très particulière, avec des pluies abondantes en début d'année puis une période de sécheresse. L'année 2019 se présente différemment, commençant par une pluviométrie faible. C'est pourquoi le suivi de la station va être maintenu (pour effectuer des comparaisons sur des années plus « normales »).

Monsieur GENET

Demande si les eaux à l'entrée du bassin sont davantage chargées en uranium/radium en période de forte pluie.

Madame BENESTEAU

précise que les évolutions sont variables d'un site à l'autre, selon leur configuration. Pour le site de Fanay-Augères, la tendance serait effectivement à une légère augmentation du marquage des eaux par temps de fortes pluies.

Monsieur GENET

Souhaite s'assurer que la mine à ciel ouvert (MCO) du Bernardan ne déborde pas vers le milieu naturel en cas de fortes pluies.

Madame BENESTEAU

Assure que c'est justement l'objectif des travaux réalisés l'an passé, pour garantir que les eaux de la MCO soient pompées vers la station de traitement des eaux du site avant tout rejet au milieu naturel. Elle précise qu'une marge importante d'environ 2 mètres est prévue sur la hauteur d'eau dans la MCO.

Monsieur CHAILLOU

Précise que le fossé « historique » prévu pour le débordement de la MCO vers l'étang de la ferme a également été raccordé à la canalisation d'envoi de ces eaux vers la station. Ainsi, même en cas de « débordement naturel », le flux rejoindra la station de traitement des eaux et aucun rejet n'atteindra directement le milieu naturel.

Monsieur GALLIOT

S'enquiert de l'avancée des études en cours, en particulier de l'étude hydrogéologique du site de JOUAC.

Madame BENESTEAU

Répond que pour faire une étude de qualité, l'acquisition de nouvelles données très précises (mesures de niveau toutes les 30 minutes) sur un cycle hydrologique entier (une

année) a été nécessaire. Le BRGM qui réalise l'étude va pouvoir analyser ces données. Elle espère que le calendrier de remise de l'étude à la fin de cette année sera respecté.

Monsieur GALLIOT

concernant les travaux du site d'Henriette et du ruisseau des Sagnes, demande comment a été calculé le débit minimum dans le ruisseau des Sagnes.

Madame BENESTEAU

Répond qu'il a été établi par arrêté préfectoral, sur recommandation de la DDT. L'ONEMA a contrôlé les travaux de détournement du ruisseau et de création du nouveau lit.

Monsieur GENET

Demande si le bassin est rempli d'eau en permanence.

Madame BENESTEAU

Répond par l'affirmative, même si la situation n'est pas identique sur l'ensemble de la Tourbière.

Monsieur GENET

Demande si la valeur de 10 micro-grammes par litre est supérieure à celle d'un milieu naturel non impacté.

Madame BENESTEAU

Estime que la valeur est légèrement supérieure. Cependant, elle souligne que la qualité des eaux s'est nettement améliorée avec la mise en place de la dérivation (diminution par 3 du marquage en U et Ra).

Concernant la surveillance du site de Jouac, elle précise que les résultats d'analyses dans le bassin versant de la Benaize sont stables, à un niveau satisfaisant (entre 2 et 5 µg/L en Usoluble dans la Benaize entre l'amont et l'aval des différents sites). En revanche, elle souligne que les rejets de la station ont un impact sur le Rigeallet car ils constituent une grande partie de son flux (jusqu'à la totalité lorsque celui-ci est tari).

Monsieur GENET

Demande si le Riobrigand est suivi.

Madame BENESTEAU

Répond que ce ruisseau n'est plus suivi depuis la fin de l'exploitation minière. Il n'est aujourd'hui plus impacté par le site.

Précise qu'une étude IBG était programmée sur le Rigeallet en 2018 et n'a pas pu être réalisée à cause des conditions climatiques ; elle sera menée cette année si les conditions le permettent.

Monsieur GENET

Demande si la remontée des eaux dans la MCO a augmenté le débit de la source du Rigeallet qui se trouve dans l'étang à proximité de la MCO.

Madame BENESTEAU

Répond par la négative.

Monsieur GALLIOT

Souhaite savoir si des différences de valeurs existent entre le début et la fin de l'année.

Madame BENESTEAU

Explique que les valeurs en sortie de station de traitement sont relativement stables d'une année sur l'autre. La pluviométrie influe seulement sur la quantité d'eau à traiter.

Monsieur GALLIOT

Souligne que l'année 2018 a particulièrement illustré les effets du changement climatique. Les périodes d'étiage seront probablement plus sévères à l'avenir mais les périodes de fortes pluies seront également plus fréquentes.

Madame BENESTEAU

Ne constate aucune anomalie pour l'instant. Les variations sont minimes. La concentration en uranium baisse et le taux de radium est stable malgré les variations de pluviométrie.

Monsieur GENET

Souhaite savoir si la station de traitement de Jouac fonctionne en permanence ou à partir d'un certain niveau d'eau.

Madame BENESTEAU

Répond que sa mise en marche dépend du niveau d'eau dans le bassin de réception des eaux à traiter.

Monsieur GENET

Demande où s'écoulent les eaux rejetées dans le cas où le débit du Rigeallet serait insuffisant. Des polluants risquent de s'accumuler dans le substrat du Rigeallet.

Demande si l'eau une fois traitée peut générer un débit suffisant pour alimenter le Rigeallet quand celui-ci est asséché.

Il souhaite également savoir si un déversement de la MCO dans le Rigeallet est effectué pour maintenir le débit dans le cours d'eau.

Madame BENESTEAU

Répond que les eaux de la MCO sont trop marquées pour être envoyées au milieu naturel sans traitement, d'où les travaux présentés précédemment.

Confirme que les eaux après traitement sont envoyées dans le rigeallet et parfois forment la quasi-totalité du débit du cours d'eau.

Madame HUBERT

Précise que la DREAL, dans le cadre de l'étude hydrologique sur le site, sera attentive à cette question. Il conviendra d'analyser s'il faut envisager un rejet direct en Benaize, au risque que le Rigeallet soit totalement asséché (par périodes) s'il n'est plus alimenté par les rejets de la station.

Madame BENESTEAU

Ajoute que les parties prenantes devront se concerter sur le sujet.

Monsieur GENET

Demande à la DREAL d'effectuer une étude rapidement pour trouver une solution.

Madame HUBERT

Répond qu'une étude sera demandée par arrêté préfectoral, dans le prolongement de l'étude hydrologique.

Monsieur GALLIOT

Considère que les valeurs des arrêtés préfectoraux sont trop fortes et rappelle que le rapport du GEP proposait des seuils plus faibles que ceux des arrêtés préfectoraux.

Madame BENESTEAU

signale que les valeurs réelles de rejets sont largement inférieures à celles imposées par les arrêtés préfectoraux. De plus, l'effet des rejets dépend en partie du milieu récepteur.

Monsieur GENET

concernant la surveillance de l'air, s'étonne que certaines DEAA soient expliquées par la surestimation de la contribution des sites miniers.

Monsieur GALLIOT

Demande si les valeurs sont vérifiées.

Madame BENESTEAU

Répond par l'affirmative. Elle indique également que la méthode de calcul de la DEAA est en cours de ré-évaluation au niveau national pour les sites où les travaux miniers ont cessé.

Monsieur GALLIOT

Demande si Orano applique toujours les mêmes paramètres.

Madame BENESTEAU

Affirme que ces paramètres sont en vigueur depuis 30 ans. Par ailleurs, elle rappelle que les valeurs observées ne sont pas intégralement imputables à l'activité du site. Il faut prendre en compte la part naturelle du milieu.

Madame HIMEUR

Précise qu'une étude dans le cadre du PNGMDR a été transmise il y a quelques années et démontrait ponctuellement une surestimation des DEAA à cause de la topographie ou d'un milieu naturellement très marqué.

Monsieur GALLIOT

Constata que les valeurs mesurées dans l'air sont très variables, même si elles demeurent dans le même ordre de grandeur.

Madame BENESTEAU

En convient et souligne que l'évolution est identique dans le milieu naturel hors influence minière. Ainsi, l'impact des sites est-elle à relativiser D'où la réflexion menée actuellement pour trouver des indicateurs plus adéquats pour mesurer l'impact sur l'air des anciens sites miniers.

Monsieur GENET

Indique que le GEP a insisté sur l'importance de réaliser des études sur l'impact des rejets traités et non traités sur les écosystèmes.

Madame BENESTEAU

Affirme que des études sont effectivement en cours, notamment sur le ruisseau de Fraisse et le site de l'Henriette. L'objectif aujourd'hui est d'étudier davantage l'écosystème plus que les seules d'analyses chimiques, qui ne sont pas toujours pertinentes. En l'absence de normes de rejet, des études IBG seront quasiment systématiques dans le cadre des déclarations d'arrêt de travaux.

Arrêtés préfectoraux signés en 2018 (ICPE)

Madame HUBERT

Énumère les arrêtés préfectoraux ICPE signés en 2018.

Elle précise, en écho à la remarque de Monsieur Galliot, que l'arrêté du 11 février 2019, relatif au suivi à long terme du stockage de Lavaugrasse et du Brugeaud, a fortement abaissé les valeurs de rejets autorisées dans le milieu naturel.

Déclaration d'arrêt définitif des travaux miniers en cours (DREAL)

Madame HUBERT

Rappelle les étapes de la procédure de déclaration de fin de travaux miniers, qui s'effectue en deux phases, avec un arrêté préfectoral de 1^{er} donné acte, puis de second donné acte.

En Haute-vienne, la plupart des sites ont un AP1, mais pas d'AP2. La procédure n'est pas terminée, c'est pourquoi les sites sont toujours sous police des mines. Orano déposera au fur et à mesure des dossiers en vue de sortir les sites de la police des mines. A ce jour, deux sites viennent d'être instruits et sont en attente de la signature de l'AP2.

Quelques sites n'ont pas fait l'objet de dossier d'arrêt de travaux, telle la Traverse. Orano déposera un dossier pour ces sites suivant un calendrier national.

Madame SILBERMANN

Demande pourquoi l'instruction n'est pas plus rapide.

Madame HUBERT

Répond que le montage des dossiers et leur instruction sont des tâches longues.

Madame SILBERMANN

Souhaite plus de précisions sur le calendrier national.

Madame BENESTEAU

Explique qu'ORANO a proposé un calendrier au Ministère afin d'échelonner le dépôt et l'instruction des dossiers sur toute la France. Chaque dossier comprend des enjeux miniers et environnementaux. De plus, la réglementation sur la préservation des milieux naturels s'est durcie depuis les années 2000 et complique le montage des dossiers.

Madame HIMEUR

Ajoute qu'il serait en outre impossible pour les services de l'État d'instruire tous les dossiers d'une région en une année.

Point sur les projets photovoltaïques sur d'anciens sites miniers (ORANO)

Madame BENESTEAU

Présente l'état d'avancement des six projets développés en Haute-Vienne.

Monsieur GENET

Souhaite savoir où et comment seront posés les panneaux du site du Bernardan.

Madame BENESTEAU

Répond qu'ils seront posés au sol, car les servitudes (SUP) du site interdisent de creuser sur la zone de stockage des résidus.

Monsieur GALLIOT

Demande si la zone boisée du site de Bellezane est située sur une verse stérile. Il craint que ces installations n'entament des zones naturelles.

Madame BENESTEAU

Précise que le projet porte uniquement sur la verse stérile et non sur des zones naturelles.

rappelle que des études d'impact sont menées pour chaque projet, qui sont éventuellement modifiés selon les recommandations des experts écologiques.

Monsieur GALLIOT

Demande qui s'occupe des projets pour les sites qui appartiennent aux communes.

Madame BENESTEAU

Répond que les communes sont les porteurs de projet officiels. Orano apporte seulement une aide sur la partie relative à la sortie de police des mines de ces sites, car c'est un préalable à la réalisation d'un projet photovoltaïque sur un ancien site minier.

Monsieur GALLIOT

Souhaite plus d'informations sur les conditions de réalisation des travaux. Est-ce que les travailleurs seront informés ?

Madame BENESTEAU

Affirme que des consignes de sécurité devront être respectées. Les entreprises de travaux sont informées et responsables de la sécurité et de la radio-protection de leurs employés. Si les entreprises intervenantes ne disposent pas de compétences de radioprotection, elles doivent faire appel à un spécialiste en radioprotection pour assurer le suivi de leurs employés.

Monsieur GENET

Demande si une enquête publique est menée.

Madame HUBERT

Explique que sa division ne s'intéresse « qu'à la partie minière » des projets. Les projets sur les sites qui ne sont pas encore sortis de la police des mines sont de fait bloqués tant que leur situation administrative n'est pas « soldée ».

Après la sortie de la police des mines, le porteur de projet a l'entière responsabilité du projet. Il doit fournir toutes les études nécessaires pour monter son dossier d'installations photovoltaïques, dossier qui fait effectivement l'objet d'une enquête publique dans le cadre de la délivrance du permis de construire notamment. Il est également responsable de la sécurité de ses employés lors de la construction et de l'exploitation de la centrale photovoltaïque.

Présentation des résultats de l'étude « parties prenantes » menée par Mines Paris Tech

Madame HIMEUR

Présente la méthodologie et les résultats de l'étude réalisée par l'École des Mines de Paris. Ses représentants ne pouvaient pas être présents ce jour.

L'étude interroge notamment le rôle des CSS comme lieu de débat sur les solutions à apporter. Il est difficile de déterminer un niveau d'information qui satisfasse tous les membres, ceux-ci étant plus ou moins sensibilisés ou experts.

Améliorer la discussion entre toutes les parties prenantes est un long travail qui nécessite des efforts de chacune des parties. Le débat national PNGMDR pourrait offrir une opportunité à cet égard.

Monsieur GENET

Observe un manque de communication de la CSS vers le grand public. Pourtant, la commission réunit plusieurs parties prenantes

Il trouve que les sites internet de l'IRSN et de la DREAL sont difficiles d'accès pour les novices. Une documentation accessible sur le passé et le présent des sites miniers serait la bienvenue.

Madame HIMEUR

Explique que le site Internet de l'Après-Mines France est prévu pour bientôt. Il offrira de nombreux renseignements pour tous les publics et racontera l'histoire des mines régionales.

Monsieur GENET

Souligne que les particuliers peuvent douter de l'objectivité du site d'ORANO. La CSS réunissant plusieurs acteurs, des synthèses issues de la CSS seraient peut-être plus objectives.

Il suggère que les élus transmettent les questions de leurs administrés à la CSS et leur apportent en retour des réponses.

Madame SILBERMANN

Propose de constituer un groupe de réflexion afin d'élaborer un document de vulgarisation.

Madame HUBERT

Est favorable à cette idée mais souligne le coût en temps et en énergie d'une telle démarche.

La DREAL s'efforce déjà de fournir des informations aussi claires que possible, ainsi que des documents de vulgarisation sur son site.

Monsieur GENET

Rapporte que les particuliers ne savent souvent pas à qui s'adresser pour obtenir des informations sur les anciens sites miniers.

Madame SILBERMANN

Propose dans un premier temps de diffuser des informations dans les journaux communaux, à minima une information répondant à la question « où trouver de l'information ? » .

Monsieur MATHIEU

Précise que le futur site de l'Après-Mines diffusera des études chiffrées. Il cite également l'exemple du musée Eurêka, ouvert au public pendant les vacances scolaires. Le musée a accueilli 1 300 visiteurs en 2018, ce qui prouve l'intérêt de la population pour l'histoire minière.

Madame BENESTEAU

Indique que Orano avait proposé aux élus de plusieurs communes de visiter leurs sites miniers. Deux ont été effectuées, sur le site du Fraisse et sur le site des Gorces, et elles ont été très appréciées par les élus.

Par ailleurs, elle salue les efforts de la DREAL Limousin pour communiquer, contrairement à d'autres régions.

Monsieur BEFFARAL

Affirme que les habitants de Bessines ne sont pas inquiétés par les anciens sites miniers. Les experts d'ORANO et d'AREVA sont à disposition pour répondre aux questions.

Madame HUBERT

Assure que la DREAL est ouverte à toutes les questions de la part des communes. La principale difficulté concerne la diffusion de l'information au grand public.

Madame SILBERMANN

Estime que les représentants des associations de protection de l'environnement sont des relais d'information vers la population.

Monsieur GALLIOT

Déplore que l'étude réalisée n'apporte aucune information nouvelle ni aucune solution concrète. De plus, il regrette que l'association Sources et Rivières du Limousin (SRL) n'ait pas été interrogée.

Par ailleurs, il doute que la CSS puisse s'exprimer d'une seule voix.

Enfin, il considère qu'au-delà du devoir mémoire, la communication doit aussi porter sur les mesures et l'impact de l'activité minière aujourd'hui.

Madame HIMEUR

Partage partiellement l'avis de Monsieur GALLIOT sur les résultats de l'étude. Elle salue la lucidité de la DREAL et d'Orano sur les lacunes du débat. Elle signale que c'est surtout le mode de fonctionnement du GEP qui a fait consensus. Elle rappelle en effet que les conclusions du GEP n'ont pas été validées à l'époque par toutes les parties.

Par ailleurs, une personne de l'association SRL a été interrogée en tant que particulier, à sa demande.

Cette étude est une synthèse d'entretiens menés dans plusieurs régions (Bourgogne, Bretagne, Pays de Loire, Paris) ce qui peut aboutir à des conclusions un peu trop globales.

Monsieur GALLIOT

Reconnaît que la communication sur les conséquences de l'activité minière peut être anxiogène. Il est nécessaire de faire état des problématiques rencontrées, mais il faut aussi présenter les solutions.

Madame HUBERT

En convient. Elle fait l'exemple d'un document d'information sur le regroupement de stériles qui a été mal interprété par certaines personnes.

Si un encart d'information devait être publié dans les journaux, la CSS pourrait peut-être valider son contenu.

Monsieur GENET

Considère que parler de mémoire est prématuré, car certains sites, notamment les sites de stockage de résidus, ne sont toujours pas pérennisés et exemptés de tout risque.

Madame BENESTEAU

Se félicite que les élus municipaux posent des questions en CSS. Cet échange est constructif et oblige à réviser le discours pour le rendre plus compréhensible.

Madame SILBERMANN

Suggère que le site de la préfecture relaie des informations, en toute neutralité.

Questions diverses

Monsieur GENET

rappelle sa question de la précédente CSS, qui est basée sur les recommandations du GEP. Il souhaite notamment connaître l'évolution dans le temps des stockages de résidus de traitement : Restent-ils en milieu humide (entraînant un lessivage des radionucléides) ? Sont-ils capables de relarguer ou piéger les radionucléides ?...

Madame HUBERT

Constate que les travaux entamés dans le cadre du GEP en Limousin ont été depuis « remontés au niveau national » dans le cadre du PNGMDR.

Aujourd'hui, il est très difficile de faire descendre l'information du PNGMDR au niveau local. Les études sont désormais réceptionnées et analysées par l'ASN, avec l'appui de l'IRSN. Les avis de l'ASN sont ensuite publiés sur son site avec les rapports d'études correspondants, mais le délai de publication est très long (parfois plus d'un an).

Ainsi, la DREAL ne dispose pas non plus de ces études, ce qui est également frustrant dans le cadre de son travail quotidien.

Le bilan d'étape du traitement des eaux, l'évaluation des digues et le recensement des versées stériles ont récemment été publiés sur le site de l'ASN : <https://www.asn.fr/Informer/Dossiers-pedagogiques/La-gestion-des-dechets-radioactifs/Plan-national-de-gestion-des-matieres-et-dechets-radioactifs>. En revanche, l'étude sur la réactivité des résidus de traitement est encore en instruction à l'ASN, ce qui empêche d'en communiquer les résultats.

Madame HUBERT

Déclare avoir demandé au Ministère de l'Écologie de venir présenter ces études en CSS, mais elle a reçu une réponse défavorable. Elle transmet donc sa demande à l'antenne régionale de l'ASN.

Monsieur GENET

Souhaiterait connaître la suite des travaux du GEP. Autrefois, le fonctionnement des sites était présenté en CSS. Aujourd'hui, il est devenu impossible d'obtenir des réponses à des questions précises, notamment sur le stockage de résidus.

Madame BENESTEAU

Précise que le PNGMDR a effectivement pris la suite du GEP. Plusieurs études et axes de recherches ont bien été transmis par Orano au niveau national (ministère de l'écologie et ASN), comme prévu dans le PNGMDR. Les groupes de travail sur le traitement des eaux ou la stabilité des digues se sont reformés l'an dernier pour avancer sur cette thématique.

De son côté, Orano continue de travailler pour améliorer la connaissance du fonctionnement des sites.

Madame HIMEUR

Reconnaît que l'impossibilité de présenter les résultats des dernières études constitue un obstacle. Elle craint que l'étude soit devenue obsolète quand les résultats pourront être communiqués.

Dans une autre région, Orano a tenté de présenter les études en CSS, mais l'administration comme les associations s'y sont opposées au motif qu'elles n'étaient pas encore validées par l'ASN. Ainsi, elle n'est pas favorable à recommencer en Limousin.

Madame SILBERMANN

Propose de solliciter l'intervention du préfet.

Monsieur BELLION

Explique que plusieurs études sont en attente de compléments d'information de la part d'Orano. Il est donc impossible de tirer des conclusions pour l'instant.

L'ASN publiera un avis prochainement, à l'occasion de l'élaboration du nouveau PNGMDR. De plus, un débat public sur le plan aura lieu et le thème des sites miniers sera abordé.

Monsieur GALLIOT

Demande si une deuxième CSS se réunira en 2019.

Madame SILBERMANN

S'y engage, si des informations nouvelles arrivent.

Madame HUBERT

Propose que la CSS valide la possibilité de présenter des études sous leur forme pas encore validées si certains membres sont intéressés. En particulier l'étude sur la stabilité des résidus, qui montrerait leur stabilité.

Madame BENESTEAU

Ajoute que les études sur la stabilité des digues à long terme présentent également des résultats encourageants, puisque les digues des différents stockages sont stables.

L'étude sur la modélisation de l'accumulation de la radioactivité dans les sédiments (dans le département de la Loire) se poursuit, de même que celle sur la réactivité des résidus.

18h00 - Fin de la réunion

Madame SILBERMANN

Lève la séance.